

Avec la nouvelle Loi ASV du 28 décembre 2015, pensez **encore plus** au **Ticket modérateur** qu'au tarif horaire...



Accompagner à Domicile  
pour Préserver l'Autonomie

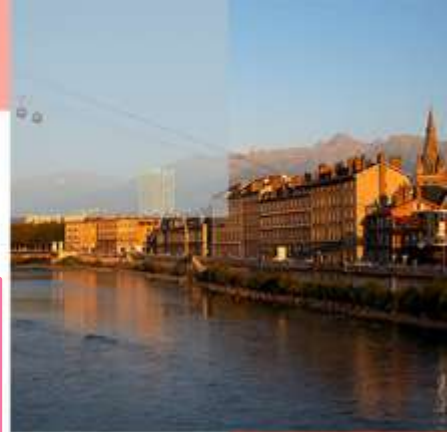


# Conséquences de la loi sur les factures

Le reste à charge entre février et mars 2016, lorsque la loi s'est mise en place

## Jeanne, GIR3

	Février	Mars	Différence
Heures	24,75	29,25	+4,5h
Reste à charge	112,37 €	81,31 €	-31,06 €
Coût horaire du reste à charge	4,54 €	2,78 €	-1,76 € <b>-39%</b>



# Conséquences de la loi sur les factures

Le reste à charge entre février et mars 2016, lorsque la loi s'est mise en place

## Raphaëlle, GIR4

	Février	Mars	Différence
Heures	8	10	+2h
Reste à charge	27,92 €	29,7 €	+1,78 €
Coût horaire du reste à charge	3,49 €	2,97 €	-0,52 € -15%



# Conséquences de la loi sur les factures

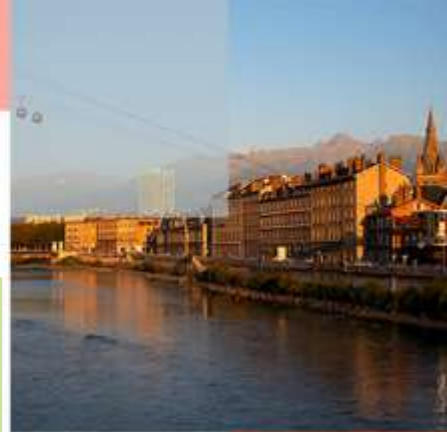
Le reste à charge entre février et mars 2016, lorsque la loi s'est mise en place

## Gérard, GIR3

	Février	Mars	Différence
Heures	14,75	21,25	+6,5h
Reste à charge	77,44 €	84,78 €	+7,34 €
Coût horaire du reste à charge	5,25 €	3,99 €	-1,26 € <b>-24%</b>



Accompagner à Domicile  
pour Préserver l'Autonomie



# Conséquences de la loi sur les factures

Le reste à charge entre février et mars 2016, lorsque la loi s'est mise en place

## Georges, GIR2

	Février	Mars	Différence
Heures	39,25	37,75	-1,5h
Reste à charge	491,02 €	357,11 €	-133,91 €
Coût horaire du reste à charge	12,51 €	9,46 €	-24%

